

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE S.É/AQLPA**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-1

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 5, lignes 16 et 17.

Question : Quelle quantité de puissance vous associez à la gestion des approvisionnements en temps réel qui est évaluée à 0,5TWh en énergie?

Réponse:

Il s'agit d'un besoin en énergie et non d'un besoin de puissance. Par conséquent, le Distributeur n'a pas procédé à l'évaluation de la quantité de puissance associée à la gestion des approvisionnements en temps réel.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-2

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 6, tableau 1.2.

Question : Le pourcentage de présence effective de la puissance interruptible est fixé à 70%. Quelle est la probabilité que ce pourcentage soit vraiment disponible lorsque la puissance interruptible est requise?

Réponse:

70% représente la probabilité que 100% du potentiel de la puissance interruptible soit disponible, lorsque requis.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-3

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 9, graphique 1.3.

Question : Comment expliquez-vous que les besoins en puissance des mois de mars et de décembre soient moindres que pour les autres mois de l'année et ce pour les années 2008 à 2010, inclusivement?

Réponse:

Voir R-3470-2001, HQD-2, Document 1, réponse 12.1.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-4

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 13, lignes 25 à 29.

Question : Quelle est la limite, selon vous, de la quantité d'équilibrage qui pourrait être disponible?

Réponse:

Voir les réponses aux questions 23.1 et 23.2 de la Régie (HQD-5, Document 1.1)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-5

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 14.

Question : Selon vous, y a-t-il de l'électricité d'origine nucléaire disponible pour alimenter vos besoins de court terme?

Réponse:

Voir R-3526-2004, HQ-3, Document RÉGIE, p. 55.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-6

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 17, lignes 3 à 7.

Question : N'y aurait-il pas lieu de faire une exception pour de l'électricité produite au Labrador?

Réponse:

Non. À moins qu'il y ait augmentation de la capacité d'importation de l'interconnexion avec Terre-Neuve.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-7

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 19, lignes 4 à 6.

Question : Quand le Distributeur croit-il pouvoir signer l'entente cadre avec le Producteur?

Réponse:

Voir la réponse à la question 3 de l'UMQ (HQD-5, Document 11).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-8

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, pages 25 et 26.

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas une contribution du service modulable en énergie alors qu'une contribution en puissance est présente à compter de 2009-2010?

Réponse:

Le tableau 3.3 de la page 25 citée en référence présente les approvisionnements additionnels requis après le déploiement à long terme proposé par le Distributeur, selon le scénario moyen de la prévision de la demande. Le service modulable fait partie d'un des éléments essentiels de la stratégie d'approvisionnement du Distributeur, laquelle vise à se doter d'une marge de manœuvre annuelle de 3 TWh pour faire face à des scénarios de demande plus élevée. Puisque la planification des approvisionnements du Distributeur est basé sur le scénario moyen de la demande, le service modulable n'apporte aucune contribution en énergie.

Pour sa part, le tableau 3.4 de la page 26 citée en référence, présente le bilan en puissance du Distributeur après le déploiement à long terme proposé par le Distributeur, toujours selon le scénario moyen de la prévision de la demande. Dans ce cas-ci, le Distributeur peut inclure la contribution du produit modulable puisqu'il posséderait une garantie de puissance associée à ce produit. Sa contribution est donc considérée parmi

les autres moyens disponibles au Distributeur afin de respecter son critère de fiabilité en puissance.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-9

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, pages 27 et 28.

Contexte : Le Distributeur entend acheter quelque 3TWh en 2005 et environ 6,4TWh en 2006 des marchés de court terme.

Questions :

a) Pouvez-vous mettre en place des mécanismes qui permettent d'identifier l'énergie primaire de l'électricité que vous achetez? Précisez.

Réponse:

Non.

Voir R-3526-2004, HQ-3, Document RÉGIE, p. 55.

b) Selon votre expérience et vos connaissances, veuillez indiquer quelles filières (hydraulique, éolien, gaz naturel, pétrole, charbon, nucléaire) sont les plus aptes à répondre à ces appels d'offres de court terme du Distributeur, et dans quelle proportion si vous pouvez l'estimer.

Réponse:

Voir R-3526-2004, HQ-3, Document RÉGIE, p. 55.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-10

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 3, page 41, lignes 1 à 7.

Question : D'après vous, n'est-il pas envisageable que la durée des périodes d'appel d'offres et d'obtention de permis soit révisée à la baisse dans le cas des projets d'éoliennes dont la durée de réalisation n'est que de seize mois?

Réponse:

Par rapport à un délai de 66 mois, c'est envisageable si les soumissionnaires ont déjà en leur possession des relevés de vent.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-11

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 5, page 6, lignes 10 et 11.

Question : Y aura-t-il de la puissance associée à des appels d'offres qui seraient réservés à de l'énergie provenant de petites centrales hydroélectriques?

Réponse:

Cela dépendra des conditions fixées par le gouvernement conformément aux dispositions de l'article 112 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-12

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-3, document 5, page 8, section 3.

Question : Selon votre expérience et vos connaissances, quelle est selon le Distributeur la proportion des coûts d'un projet qui provient des investissements pour les formes suivantes de production d'électricité :

- turbine à gaz à cycle combiné;
- petite centrale hydroélectrique;
- grande centrale hydroélectrique;
- co-génération;
- parc éolien.

Réponse:

Le Distributeur n'a pas fait cette évaluation.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-13

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1.

Question : Quelle est la population associée à chacun des réseaux autonomes décrits dans ce document?

Réponse:

TABLEAU R13
Population (unités)

	2003 ¹
Cap-aux-Meules	12 794
Île d'Entrée	174
Lac Robertson	4 431
La Romaine	958
Anticosti	288
Opiteciwan ²	1 817
Wemotaci	1 050
Akulivik	502
Aupaluk	196
Inukjuak	1 476
Ivujivik	292
Kangiqsualujuaq	775
Kangiqsujuaq	587
Kangirsuk	427
Kuujuaq	2 172
Poste-de-la-Baleine	587
Povungnituk	1 380
Quaqtaq	308
Salluit	1 133
Tasiujaq	256
Umiujaq	370

¹ Les données de 2003 sont estimées.

² Incluant Clova

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-14

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1.

Question : Quels sont les abonnements par catégorie de consommateurs pour chacun des réseaux autonomes décrits dans ce document?

Réponse:

Les abonnements au secteur domestique et agricole pour chacun des réseaux autonomes apparaissent au tableau R14 a. Les abonnements par territoire de la clientèle affaires apparaissent au tableau R14 b. À noter que les abonnements de la clientèle affaires ont été regroupés par territoire.

TABLEAU R14 a
Abonnements au secteur domestique et
agricole (unités)

	2003
Cap-aux-Meules	5 798
Île d'Entrée	76
Lac Robertson	1 744
La Romaine	280
Anticosti	135
Opitciwan ¹	406
Wemotaci	249
Akulivik	136
Aupaluk	56
Inukjuak	384
Ivujivik	72
Kangiqsualujjuaq	189
Kangiqsujuaq	160
Kangirsuk	130
Kuujjuaq	814
Poste-de-la-Baleine	404
Povungnituk	407
Quaqtaq	93
Salluit	301
Tasiujaq	77
Umiujaq	97

¹ Incluant Clova

TABLEAU R14 b
Abonnements à la clientèle affaires (unités)

	2003
Basse Côte Nord	479
Anticosti	52
Haute Mauricie	121
Iles-de-la-Madeleine	958
Nunavik	777

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-15

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 7, lignes 3 et 4.

Questions :

a) Quel est le coût du pétrole payé par HQD en 2003 et 2004 pour les différents réseaux autonomes?

Réponse:

Voir la réponse à la question 35.1 de la Régie (HQD-5, Document 1.1).

b) Quel est le coût du pétrole payé par les clients en 2003 et 2004 pour les différents réseaux autonomes?

Réponse:

Au cours des années 2003 et 2004, les clients n'ayant pas adhéré aux différents programmes d'efficacité énergétique offerts par le Distributeur en réseaux autonomes ont payé le prix de marché, soit le prix demandé par les pétrolières et distributeurs de mazout.

Les clients ayant adhéré aux différents programmes d'efficacité énergétique offrant la compensation ont payé 1) le prix maximum

garanti dans le cadre du programme, ou 2) le prix de marché si le prix de marché est inférieur au prix maximum garanti.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-16

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 7.

Question : Donnez en terme de probabilité de pertes de charge (*loss of load probability*) l'équivalent de votre critère de $(n-1)*0,9$ pour les différents réseaux ou cela s'applique. De même, donnez cette information pour le critère $(n-2)*0,9$ pour le réseau de Cap aux Meules où ce critère s'applique .

Réponse:

Ces données ne sont pas disponibles. Le Distributeur ne fait pas ce genre de calcul et ne tient pas de statistiques reliées à la probabilité de perte de charge.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-17

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 8, lignes 17 à 20.

Question : Quel est le temps requis pour faire l'entretien annuel des groupes de la centrale thermique de Cap aux Meules?

Réponse:

L'entretien majeur des groupes de la centrale thermique de Cap-aux-Meules est réparti tout au long de l'année, ce qui permet de répartir les ressources et de minimiser les coûts d'entretien.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-18

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 8.

Question : Quel est le temps requis pour faire l'entretien annuel des groupes électrogènes des réseaux autonomes?

Réponse:

L'entretien annuel des groupes électrogènes, autre que ceux de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, est réalisé hors pointe, environ entre mars et novembre, ce qui permet d'avoir tous les groupes disponibles lors de la pointe.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-19

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 9, lignes 1 à 5.

Question : Quels sont les programmes qui favorisent l'utilisation de mazout ou d'une combinaison mazout-bois pour les réseaux autonomes situés au sud du 53^{ième} parallèle? Veuillez les décrire.

Réponse:

Voir HQD-4, document 1, page 45 et R-3470-2001, HQD-6, Document 1, p. 51-53.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-20

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 10.

Question : Dans le cadre global des programmes d'économies d'énergies offerts à la clientèle des réseaux autonomes, est-ce que HQD n'aurait pas avantage à développer un programme spécifique à la géothermie pour les réseaux desservis pas des génératrices et dont la clientèle utilise le chauffage électrique? Expliquez s.v.p. Des démarches sont-elles déjà entreprises?

Réponse:

Comme le Distributeur l'a souligné à HQD-4, Document 1, page 10, le PGÉE est aussi disponible pour la clientèle des réseaux autonomes. Par ailleurs, le Distributeur a déjà répondu à l'intervenant qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des programmes d'économies d'énergie spécifiques à la géothermie, puisque cela est déjà couvert par le PGÉE (R-3552-2004, HQD-5, Document 2, p. 5-9).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-21

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 11, lignes 13 à 16.

Questions :

a) Le facteur d'utilisation de 29% associé au chauffage dans l'ensemble du Québec est-il basé sur les 300 heures les plus chargées ou sur la pointe coïncidente du réseau intégré?

Réponse:

Le facteur d'utilisation de 29 % mentionné à la référence a été calculé sur la base d'une puissance coïncidente à la pointe du réseau intégré.

b) La définition de la pointe des réseaux autonomes au nord du 53^{ième} parallèle est-elle identique?

Réponse:

La définition de la pointe des réseaux autonomes au nord du 53^e parallèle est identique à celle de tous les réseaux autonomes en général. Cette pointe correspond, pour chacun des réseaux autonomes, à la puissance maximale appelée en période d'hiver et mesurée au bornes des alternateurs (production brute des centrales).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-22

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 12, lignes 5 à 11.

Question : Des projets éoliens ont-ils été considérés comme alternative aux groupes électrogènes ajoutés?

Réponse:

Oui.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-23

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 13.

Question : Pourquoi indiquer la somme des pointes annuelles plutôt que la somme mensuelle des pointes individuelles de chaque groupe à l'intérieur d'un mois?

Réponse:

La somme mensuelle des pointes individuelles de chaque groupe à l'intérieur d'un mois ne constitue pas une information pertinente pour un tableau sur une base annuelle.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-24

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 14 et 15.

Question : Des projets éoliens sont-ils à l'étude pour alimenter les Îles de la Madeleine?

Réponse:

Un projet éolien est en phase exploratoire, pour les Îles de la Madeleine.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-25

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 17, lignes 1 à 3.

Question : Quelles sont les nouvelles technologies qui étaient envisagées pour relier Kuujuaq au réseau intégré?

Réponse:

Il s'agissait de l'utilisation de la basse fréquence et du courant continu. Pour l'instant le raccordement n'est pas rentable.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-26

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 19, lignes 7 à 9.

Question : Quelles sont les caractéristiques en kW et kWh de la centrale hydroélectrique à l'étude sur la rivière Olomane?

Réponse:

Les négociations avec ses éventuels associés n'étant pas terminées, le Distributeur ne peut dévoiler d'informations à ce sujet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-27

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 19.

Question : Donnez la comparaison économique entre la nouvelle centrale Olomane et le raccordement au réseau à partir de Natashquan?

Réponse:

Les négociations avec ses éventuels associés n'étant pas terminées, le Distributeur ne peut dévoiler d'informations à ce sujet.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-28

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 19.

Question : Quand l'aménagement de la rivière Romaine est-il prévu? La comparaison économique de la question 26 serait-elle alors modifiée?

Réponse:

L'aménagement de la rivière Romaine est un projet d'Hydro-Québec Production sur lequel le Distributeur ne dispose d'aucune information autre que ce qui a déjà été rendu public.

Par ailleurs, la rivière Romaine est située à quelque 250 km de la rivière Olomane et le Distributeur ne voit aucun lien entre les deux projets.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-29

Référence : Dossier R-3550-2004, Pièce HQD-4, document 1, page 32.

Question : La centrale de Clova montre un rendement moindre que les autres centrales, 2,97kWh/litre contre plus de 3,5kWh/litre pour d'autres. Comment expliquez-vous cela?

Réponse:

Clova présente la charge à alimenter la plus faible des réseaux autonomes. La charge de pointe y est passée de près de 200 kW à 150 kW en quelques années. Les groupes existants sont moins adaptés à la charge et fonctionnent souvent en deçà de leur plage optimale de fonctionnement. Une charge faible implique souvent des rendements moindres.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-30

Référence : HQD-4, document 1, Page 19.

Questions :

- a) Quand l'aménagement de la rivière Romaine est-il prévu?

Réponse:

Voir la réponse à la question 28, ci-dessus.

- b) La comparaison économique de la question 26 serait-elle alors modifiée?

Réponse:

Voir la réponse à la question 28, ci-dessus.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-31

Référence : HQD-4, document 1, Page 32.

Question ::La centrale de Clova montre un rendement moindre que les autres centrales, 2,97kWh/litre contre plus de 3,5kWh/litre pour d'autres. Comment expliquez-vous cela?

Réponse:

Voir la réponse à la question 29, ci-dessus.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-32

Référence : HQD-4, document 1, Page 32.

Question Les rendements sont aux bornes de l'alternateur ou à la sortie de la centrale?

Réponse:

Les rendements sont indiqués aux bornes des alternateurs et ne tiennent pas compte des services auxiliaires de la centrale.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-33

Référence : HQD-4, document 1, Page 32.

Question La consommation propre d'un groupe électrogène représente quelle proportion de sa production annuelle?

Réponse:

La consommation des services auxiliaires d'une centrale varie entre 4 et 5 % de la production annuelle.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-34

Référence : HQD-4, document 1, Page 32.

Question La consommation propre de la centrale Cap aux Meules représente quelle proportion de sa production annuelle?

Réponse:

Environ 8 %.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-35

Référence : HQD-4, document 1, Page 45.

Question Expliquez ce que représente la compensation de 30% accordée à des clients résidentiels et à la clientèle d'affaires dans divers réseaux autonomes.

Réponse:

Voir R-3470-2001, HQD-6, Document 1, p. 52.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-36

Référence : HQD-4, document 1, Page 45.

Question : Expliquez ce que représente la compensation à parité accordée à la clientèle d'affaires des Îles de la Madeleine.

Réponse:

Voir R-3470-2001, HQD-6, Document 1, p. 52.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-37

Référence : HQD-4, document 1, Page 45.

Question : Chiffrez les subventions accordées pour les conversions, la nouvelle construction et le remplacement selon les différents réseaux autonomes.

Réponse:

En 2003, les subventions pour le remplacement, la nouvelle construction et la conversion se sont chiffrées à environ 610 000 \$ pour les Îles de la Madeleine et à environ 200 000 \$ pour Anticosti. Aucune somme n'a été versée en Haute-Mauricie, au Nunavik ou sur la Basse Côte-Nord.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SÉ-AQLPA-38

Référence : HQD-4, document 1, Page 45.

Question : En quoi consiste l'entretien et le dépannage offert par le Distributeur à la clientèle des différents réseaux autonomes?

Réponse:

Voir R-3470-2001, HQD-6, Document 1, p. 52.